

## **Mémoire pour les consultations prébudgétaires à l'attention du ministre des finances du Québec**

### **Contexte**

Produire en cinéma, en animation et en télévision, développer et faire croître cette industrie hors du Grand Montréal constitue un défi de tous les instants. Bien que des mesures aux effets structurants existent, pensons notamment au programme de soutien de la Ville de Québec, plusieurs obstacles structurels majeurs nuisent au potentiel créatif, à la vitalité et à la capacité de rayonner des entreprises en région.

Nous proposons des solutions afin de faire de la Capitale-Nationale un véritable pôle de production audiovisuelle dynamique pour l'Est du Québec à la hauteur de son potentiel et qui puisse profiter à l'ensemble des régions.

La Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale (TCICTCN) a pour mission de réunir les acteurs afin de mobiliser, d'agir et de promouvoir les enjeux du milieu cinématographique et télévisuel pour dynamiser ensemble à long terme l'industrie et d'ouvrir la ville de Québec sur le monde.

La Table est en lien avec les organismes de financement de l'industrie : les diffuseurs, les diverses associations, les syndicats professionnels, les institutions d'enseignement qui oeuvrent à son développement ainsi que les ministères et organismes gouvernementaux que sont le ministère de la Culture et des Communications et le Secrétariat de la Capitale-Nationale.

La TCICTCN est également l'interlocuteur principal de la Ville de Québec pour les questions touchant le développement de l'industrie du cinéma et de la télévision. Son conseil d'administration a mandaté la firme RCGT pour réaliser sa planification stratégique 2023-2026. À ce titre, un sondage auprès de ses membres (60 répondants) a indiqué que 92% des répondants se disaient satisfaits des actions de la Table.

En 2020-2021, 50 projets ont été produits dans la Capitale-Nationale pour une valeur totale de 49,6 M\$ représentant 6% du nombre de productions au Québec. À titre de comparaison, le Grand Montréal représente 90%, l'Estrie 2% et le Bas-Saint-Laurent 1%.

## **Enjeux**

Actuellement, le cycle de financement de la production régionale instaure un fonctionnement par saison : projets déclenchés à l'hiver, production en haute saison, embauches davantage problématiques à l'été et mises à pied à l'automne. Or, l'industrie du cinéma et de la télé possède tous les atouts pour produire l'année durant et rayonner davantage, incluant à l'international.

Nous vous présentons les différents impacts découlant de ce fonctionnement cyclique tout en tenant compte d'une très forte concentration de l'industrie dans le Grand Montréal :

- Difficulté d'assurer la croissance, voire la pérennité de la production régionale et de tendre vers son plein potentiel lorsque le cycle de financement entretient une sous-activité chronique;
- L'absence de fonctionnement sur une base annuelle rend grandement problématique l'accès à la main-d'œuvre qui demeure un enjeu crucial dans un contexte concurrentiel : les professionnels souhaitent évidemment une stabilité que les conditions actuelles ne permettent pas, ayant pour conséquences des difficultés à recruter, à garder, à développer les talents en région et à créer un sentiment d'appartenance envers l'employeur, voire l'industrie;
- Une offre de formation initiale qualifiante quasi inexistante.

Dans un contexte de plein emploi comme celui de Québec, ajoutons la concurrence vive d'autres secteurs d'activités et l'attrait de Montréal pour les talents locaux.

La TCICTCN souhaite renforcer la position de second pôle de l'industrie au Québec de la Capitale-Nationale en accroissant la proportion et la valeur du nombre de projets produits sur son territoire, avec l'objectif d'atteindre 10% de la valeur de production au Québec.

Le marché international offre des opportunités d'exporter des contenus de qualité, produits ici et de faire rayonner le talent de nos créateurs, artistes et artisans en plus de montrer le dynamisme de notre culture. En ce sens, la TCICTCN vise à augmenter les exportations par le développement de genres structurants tels que la fiction, l'animation et le documentaire.

## **Solutions proposées**

### **3,5 M\$ destiné à la production régionale**

La TCICTCN appuie l'AQPM dans sa demande d'une enveloppe récurrente de 3,5 M \$ destinée à soutenir la production régionale en télévision, cinéma et en animation. L'arrivée de cette mesure structurante agirait comme un levier : elle viendrait pérenniser l'industrie en offrant des opportunités de développement toute l'année, accroître la capacité de créer des catalogues de contenus forts et probants tout en offrant des perspectives de carrières stimulantes.

La Table est à même de constater l'effet structurant de mesures dédiées à la région. En effet, la région de la Capitale-Nationale peut compter sur le seul programme de soutien au démarrage ainsi qu'à la production de projets audiovisuels soutenu par une municipalité au Québec. La présence d'un tel programme permet non seulement de soutenir le développement de l'industrie, mais envoie le signal d'une volonté de créer un second pôle fort au Québec.

À titre d'exemple, pour la période de 2016 à 2018, la mesure de soutien à la production a injecté 1 million pour un niveau de production comptant pour 3,8 % (33,3 M\$) de l'ensemble des productions de la province. Pour la période entre 2019 et 2021, années où la mesure a injecté 1,7 million dans l'industrie, la valeur de production a augmenté du même coup pour atteindre 6 % (49,5 M\$). Ces chiffres illustrent l'effet structurant qu'une mesure conçue en partenariat avec l'industrie peut avoir comme impact sur la vitalité et la croissance de notre industrie.

Cette mesure recommandée doit être réservée uniquement aux véritables studios de production régionale indépendants et établis en région (soit à plus de 150 km de la métropole). Nous référons à des entreprises qui n'exercent pas leurs activités de production cinématographiques ou télévisuelles principalement à l'intérieur de la région de Montréal. De plus, ces dernières n'ont également aucun lien de dépendance avec une autre société qui exerce ses activités de production cinématographiques ou télévisuelles principalement à l'intérieur de la région de Montréal<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir la [section 6](#) des lignes directrices du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle

**Table**  
de Concertation  
de l'Industrie  
du Cinéma  
et de la Télévision  
de la  
**Capitale-Nationale**

## **Réaliser l'engagement d'investir 65 M\$ en production jeunesse**

Nos jeunes doivent avoir accès à des contenus de qualité produits au Québec pour consolider leur attachement à notre culture et créer un lien durable entre nos artistes et le public des générations montantes. De plus, la production jeunesse constitue un secteur porteur et potentiellement exportable, particulièrement en animation, qu'il s'agisse de séries télévisées ou de cinéma. Les membres de la Table se réjouissent de cet engagement. Ils tiennent à réitérer l'importance de véritablement le mettre en œuvre.

En effet, la réalisation de cet engagement pour l'ensemble des régions viendrait renforcer le pôle d'excellence en animation de la Capitale-Nationale et permettrait d'accroître les retombées dans le milieu par l'ajout de productions.

Dans le but de stimuler à la fois le développement d'une force vive de la production audiovisuelle en région, la Table propose qu'un minimum de 20 % des sommes provenant de cette enveloppe soit dédié à créer des productions régionales : 13 M\$. De ce 13 M\$, il serait approprié de dédier un montant équivalent à un minimum de 10% de l'enveloppe (6,5 millions) à des productions de la Capitale-Nationale.

## **Augmenter le soutien à la production de moyens et de longs métrages documentaires et leur assurer une meilleure visibilité par le biais du diffuseur national**

Considérant l'importance du genre documentaire pour la région de la Capitale-Nationale et, plus largement, la production de genres structurants tels la fiction, l'animation et le documentaire, la Table appuie la demande de l'AQPM qui permettrait de soutenir la production à l'échelle du Québec. Encore une fois, il est important pour la Table que des sommes soient réservées à des productions régionales pour chacune des enveloppes. Dans ce but :

1. Octroyer une enveloppe annuelle récurrente de 3 M\$ à la SODEC destinée au développement et à la production de documentaires uniques en format moyen et long métrage;
2. Allouer une enveloppe annuelle récurrente de 3 M\$ à Télé-Québec :
  - soutenir le documentaire québécois en finançant de façon adéquate de nouvelles productions documentaires;
  - acquérir des documentaires uniques existants, en les mettant notamment en valeur sur sa plateforme numérique;

**Table**  
de Concertation  
de l'Industrie  
du Cinéma  
et de la Télévision  
de la  
**Capitale-Nationale**

- promouvoir les documentaires québécois afin que Télé-Québec devienne une référence incontournable dans ce domaine et une gardienne de ce patrimoine.

### **Le diffuseur public québécois comme moteur de soutien à la production régionale**

Par l'entremise de sociétés d'État, le gouvernement du Québec soutient plusieurs secteurs économiques porteurs, contribuant à la fois à la croissance de pôles d'excellence et à la vitalité des régions. Télé-Québec a toujours été un allié de la production d'ici.

Les membres de la Table sont d'avis qu'à titre de diffuseur national, Télé-Québec peut jouer un rôle moteur structurant dans le soutien, la mise en valeur dans sa grille et la diffusion de productions régionales.

La Table propose que Télé-Québec dispose d'une enveloppe de production de contenu bonifiée pour financer ses contenus. Avec des moyens additionnels, le diffuseur pourrait stimuler davantage la production régionale en y allouant une part plus significative de son budget. Augmenter le volume de productions régionales dans la grille permettrait aussi d'avoir plus de productions régionales diffusées à heure de grande écoute.

### **Ajuster le crédit d'impôt à la production cinématographique et télévisuelle**

La Table appuie la mesure proposée par l'AQPM d'ajuster le crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle québécoise. Ces ajustements proposés par l'Association québécoise de la production médiatique sont rappelés ici :

1. Établir le plafond des dépenses admissibles pour la main-d'œuvre à 65 % comme le gouvernement l'a fait en mars 2020 pour l'industrie de la musique et les crédits d'impôt relatifs à la production de spectacles et d'enregistrements sonores ;
2. Rétablir le taux de base à 45 % pour les productions de langue française avec un taux effectif à 29,25 % en tenant compte de la demande (point 1). Les productions qui ne se qualifient pas dans la catégorie de langue française verraient leur taux de base porté à 35 % (avec un taux effectif à 22,75 % calculé avec un plafond de dépenses admissibles pour la main-d'œuvre à 65 %);

**Table**  
de Concertation  
de l'Industrie  
du Cinéma  
et de la Télévision  
de la  
**Capitale-Nationale**

3. Modifier la bonification pour les productions de langue française afin de l'étendre aux séries de fiction et aux séries documentaires pour les productions originales de langue française dont la propriété intellectuelle est québécoise. De plus, nous demandons que les productions de langue française accèdent à la bonification supplémentaire de 10 % pour le tournage de scènes devant écran chromatique et à la réalisation d'effets spéciaux et d'animation informatiques et à la bonification régionale au taux de 20 % comme cela est actuellement possible pour les « autres productions »;
4. Augmenter le taux effectif maximal du crédit d'impôt pour tenir compte de l'ensemble de ces ajustements.
5. Prolonger la mesure permettant à Revenu Québec de consentir 80 % du crédit d'impôt réclamé au moment du dépôt de la déclaration fiscale.

L'ensemble des propositions de l'AQPM vis-à-vis du crédit d'impôt permettent d'assurer la pérennité et la croissance de l'industrie audiovisuelle québécoise et de répondre aux défis et enjeux que représentent la pénurie de main-d'œuvre et la hausse des coûts de production.

### **Budget de la SODEC**

La Table tient à indiquer qu'elle partage le constat de l'AQPM à l'effet que les crédits supplémentaires octroyés à la SODEC lors du budget historique du 10 mars 2020 ont eu un effet structurant sur l'industrie alors qu'il a permis de créer notamment de nouveaux programmes pour soutenir le contenu télévisuel et de mieux financer tout l'écosystème cinématographique. Tout comme l'AQPM, la Table souhaite que les crédits supplémentaires qui ont été accordés à la SODEC à leur niveau le plus élevé, soit celui correspondant au budget 2020-2021 soient pérennisés.

### **Un élan significatif**

La réalisation de ces engagements donnerait un élan significatif à la production cinématographique et télévisuelle de Québec, en renforçant le rôle de second pôle de production de notre Capitale nationale et en permettant de faire rayonner davantage notre culture, ses artistes et ses artisans dans un contenu francophone.